



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 AVRIL 2023

Date de convocation

30 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

30 MARS 2023

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence ANDERLIN, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

N° DEL-23-09

Objet

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

Délibération portant
approbation du
compte
administratif 2022.

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 avril 2023

Exposé :

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin suivant l'exercice comptable concerné.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 13 854 600,81 €

Recettes : 16 015 269,09 €

Section d'investissement :

Dépenses : 4 411 562,89 €

Recettes : 4 214 697,48 €

Total : Dépenses : 18 266 163,70 €

Recettes : 20 229 966,57 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire,

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

25 voix pour et 7 contre (C.CHATELAIN, V.CAPELLE, T.ZAOUI, V.MELKI-TETTINI, MT.HOUREZ, S.LEKADIR, K.BERBACHE)

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



la première Adjointe au Maire

Céline PLATEEL-THUIN



Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du